

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
 LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
 24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : **Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Achat maison ERCTP – Boulazac Isle Manoire – Me MEDEIROS – 150 000 € HT**

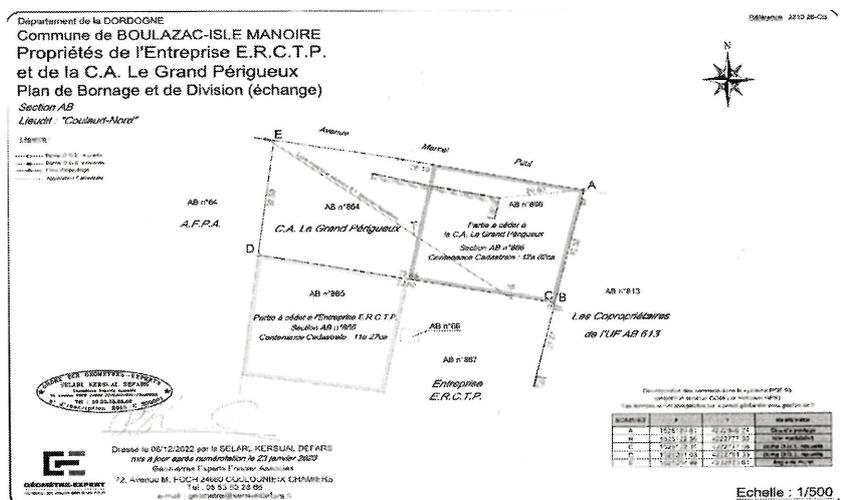
Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que Le Grand Périgueux est actuellement propriétaire d'un bien immobilier comprenant une maison et une parcelle de terrain rue Marcel Paul à Boulazac, actuellement loué à titre gratuit aux "Resto du Cœur" (cadastré après modification parcellaire AB 864 et AB 865 d'une surface respective de 11a95ca et 11a27ca).

Considérant qu'en mitoyenneté, se trouve un bien similaire vacant appartenant à l'entreprise ERCTP cadastré AB 866 d'une surface de 12a02ca.



Considérant que le Grand Périgueux a souhaité se porter acquéreur de ce bien cadastré AB 866 d'une surface de 12a02ca.

Considérant qu'avec cet achat le Grand Périgueux va disposer d'un site à vocation commerciale situé sur un voie passante et très commerciale, le prix d'achat est après négociation fixé à 150 000€ HT.

DECIDE

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230424-DEC2023024-AR

S<sup>2</sup>LO

**Article 1er** : D'acheter à l'entreprise ERCTP le site cadastré AB 866 d'une surface de 12a02ca, au 26 avenue Marcel Paul 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE au prix de 150 000 € HT.

**Article 2** : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 24 AVR. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 24 AVR. 2023

